

RÉSUMÉ DE TEXTE – TEST DE SÉLECTION SESSION 2012

La discussion des années 1990 a souvent revêtu l'allure d'une opposition entre deux camps, les " ennemis " et les " amis " de la globalisation économique, de ses fondements doctrinaires ou idéologiques (le néolibéralisme) et de ses conséquences. Les « ennemis » ont développé diverses critiques : la globalisation est source d'affaiblissement des États et de perte de souveraineté, elle a pour conséquence le renforcement des inégalités entre pays et au sein des pays, elle mine les protections sociales et tout ce qui relève de l'État providence. Elle provoque une pression forte sur les salariés, imposant les exigences de rentabilité à court terme des actionnaires et, de là, la précarité, la déconnexion des hausses de salaire et des progrès de la productivité. Elle est par ailleurs facteur d'homogénéisation culturelle et, en conséquence, d'appauvrissement culturel, sous l'effet de la consommation de masse. L'uniformisation qu'elle implique peut pénétrer dans le travail et les entreprises, comme l'a montré George Ritzer à propos de la généralisation des méthodes de management et d'organisation mises en œuvre par Mc Donald's – ce qu'il a appelé la " macdonaldisation de la société " ¹ ; elle est en même temps, ce qui n'est pas contradictoire, source de fragmentation culturelle, liée aux peurs et aux frustrations qu'elle produit, et qui débouchent sur des tendances au repli identitaire, religieux, nationaliste et, plus largement, sur diverses formes de communautarisme. La critique s'est parfois renforcée d'une dénonciation de l'impérialisme américain, comme si les deux phénomènes, l'hégémonie ou la domination des États-Unis, d'une part, et la globalisation, d'autre part, n'en faisait qu'un.

La défense de la globalisation a pris l'allure parfois d'un plaidoyer pour la " mondialisation heureuse ", selon l'expression d'Alain Minc, puisqu'elle crée, à le suivre, des richesses qui peuvent profiter à tous. Sont venues aussi des analyses plus élaborées, demandant qu'on cesse de la réduire aux images trop simples d'une avancée sans frontières ni régulation des forces de l'argent, et plaidant pour que l'on considère plutôt la nouveauté que constitue la formation d'un espace politique et juridique transnational, qui vient non pas se substituer, mais plutôt s'ajouter aux espaces classiques de l'ère westphalienne, et pour que l'on considère le monde tel qu'il est concrètement. C'est ainsi qu'Elie Cohen² demande que l'on réfléchisse aux différentes échelles de gouvernement et d'action politique impliquées, et que l'on cesse de faire de l'espace transnational ou supranational, un niveau vide. Le problème est celui de l'articulation des " niveaux mondial, régional et national de gouvernement (...). Comment, demande Elie Cohen, conjuguer régulation et gouvernance, dans un monde sans cesse plus ouvert aux échanges ?". Comment réguler en tout premier lieu les échanges commerciaux ? Cohen s'interroge sur les " problèmes d'ingénierie institutionnelle " qu'il faut résoudre pour " concilier logique commerciale, contraintes sociales, environnementales, et préservation des diversités culturelles ".

De telles préoccupations se rencontrent, de plus en plus nombreuses, dans les écrits du début des années 2000 . Pascal Lamy par exemple, alors Commissaire européen en charge du commerce international,

¹ George Ritzer, *The Mcdonaldization of society*, Londres, Pine Forge, 1993.

² Elie Cohen, *L'ordre économique mondial, essai sur les autorités de régulation*, Paris, Fayard, 2001.

pose la question des méthodes permettant de concilier les logiques de la mondialisation, et donc du libre-échange et de l'économie ouverte, avec les logiques nationales des préférences collectives, c'est-à-dire le fait que chaque pays opère des choix et ait son identité, ses valeurs, ses « préférences collectives », par exemple en matière d'environnement, de peine de mort, de sécurité alimentaire, de reconnaissance de la diversité culturelle, de service public, etc.³.

Surtout, l'analyse cherche progressivement à comprendre le fonctionnement des espaces supranationaux. En cessant de s'inscrire principalement, voire exclusivement, dans le seul cadre des États-nations et de leurs relations, les sciences sociales prennent leurs distances avec la façon dont elles se sont dans l'ensemble fondées et institutionnalisées. [...] Aujourd'hui, la sociologie envisage des espaces, des formes d'action ou des rapports sociaux qui envahissent l'espace habituel des " relations internationales ", mettant fin au quasi-monopole des États, jusque-là seuls acteurs au sein de cet espace. Certains chercheurs s'intéressent aux acteurs culturels ou sociaux qui animent les nouveaux espaces supranationaux, ONG en tous genres ou mouvement altermondialiste, d'autres aux acteurs de la régulation économique et à leur fonctionnement réel, OMC par exemple. Il existe, dit Elie Cohen, à propos de l'OMC, du FMI ou de la BCE, un " proto-gouvernement économique de la planète ".

La réflexion est également devenue juridique : quel droit mondial construire, non pas tant pour s'opposer aux États que pour ne pas leur laisser le monopole de tout régler en matière juridique ? Les travaux de Mireille Delmas-Marty, notamment, montrent comment l'influence croissante des juges et d'un droit supranational accompagne la fragmentation et la perte d'efficacité des pouvoirs législatifs et exécutifs nationaux. Il y a " juridictionnalisation du droit international ", dit-elle, et " montée en puissance des juges ", même si pour l'instant rien ne semble possible sans le bon vouloir des États, par exemple pour la Cour internationale de justice. Il existe désormais des Cours européennes, des Comités onusiens (à commencer par celui pour la protection des droits de l'homme), des organes d'appel, comme celui placé auprès de l'OMC, des centres d'arbitrage, des tribunaux pénaux, tel le Tribunal international du droit de la mer, bref, un espace juridictionnel se constitue et se densifie. On a même pu dire que le progrès des droits de l'homme, de façon générale, vient du dehors des États, comme avec le « droit d'ingérence ». C'est ainsi, note Seyla Benhabib, que les " droits civiques et sociaux des migrants, des étrangers et des résidents sont de plus en plus protégés par les textes internationaux portant sur les droits humains " ⁴. " Le droit d'avoir des droits ", selon la belle expression d'Hannah Arendt, n'est plus seulement dicté par les États et leurs accords, nous vivons l'avènement de normes cosmopolites, en matière de droits de l'homme, mais aussi de droit économique ou des affaires. Il se crée un droit " global " qui n'est plus maîtrisé par les seuls États [...]

Il est donc faux d'affirmer que la globalisation fait entrer le monde entier dans la logique désinstitutionnalisée des marchés planétaires, sans frontières, et des flux financiers. Non seulement les échanges commerciaux demeurent dominés par des relations de proximité, mais aussi, et surtout, il se met en place ou se développe des formes de régulation, des systèmes d'acteurs, des normes juridiques qui peuplent l'espace supranational. La globalisation a d'abord été perçue comme la rupture entre les forces de l'économie, toute-puissante, et les formes de la vie collective, ce que d'une certaine façon Marx disait du capitalisme de son temps lorsqu'il affirmait que le développement des forces productives se dissocie de celui des rapports de production. Mais elle comporte aussi le contraire de cette logique de rupture, elle s'accommode, et dans une certaine mesure elle procède aussi de la construction d'institutions et de jeux d'acteurs qui la rendent viable. C'est pourquoi les travaux comme ceux du géographe Michel Foucher débouchent sur une image du

³ Pascal Lamy, *Mondialisation et préférences collectives : la réconciliation ?*, Paris, En temps réel, 2005.

⁴ Seyla Benhabib, " Crépuscule de la souveraineté ou émergence de normes cosmopolites ?", in *les sciences sociales en mutations*, op.cit.

phénomène qui n'est plus celle du triomphe des marchés et du capitalisme pur sur les États, mais bien davantage celle d'un réagencement, planétaire, des États et de leurs frontières. " Depuis 1991, note Foucher, plus de 26000 kilomètres de nouvelles frontières internationales ont été créés, 24000 autres ont fait l'objet d'accords de délimitation et de démarcation et si les programmes annoncés de murs, clôtures et barrières métalliques étaient menés à terme, ils s'étireraient sur plus de 18000 km ". Pour Michel Foucher, le modèle westphalien s'impose, il s'opère une « dialectique de l'ouverture économique et de la consolidation territoriale », et le " mot fétiche de mondialisation " risque de masquer l'essentiel, la réorganisation géopolitique du monde ⁵.

Déjà, avec les terribles violences en ex-Yougoslavie, dès le début des années 1990, l'idée de globalisation, du moins dans ses formulations initiales, a été affaiblie tant primaient les nationalismes, la guerre, l'intervention des États. La prise de conscience de cette donne renouvelée a été certainement aussi préparée et accélérée par les difficultés du capitalisme le plus global, avec quelques scandales aux États-Unis notamment, soulignant la corruption pouvant régner jusqu'au cœur du capitalisme mondial, ainsi qu'avec le retour de thèmes sociaux dans le débat public, à propos des injustices sociales, de l'exclusion, du renforcement des inégalités. La globalisation " heureuse " est apparue comme purement mythique, et a cessé d'informer le discours des dirigeants des grandes institutions internationales, comme le FMI et la Banque mondiale : le " consensus de Washington " a depuis longtemps été remplacé par l'idée que sans régulations, interventions au sein d'un espace public supranational et sans capacité d'action des États, l'économie mondiale est vulnérable à des crises, même localisées.

Et avec les attentats du 11 septembre 2001, il est apparu clairement que le monde était entré dans une nouvelle ère. Celle-ci avait été inaugurée en fait plus tôt, on le verra dans le chapitre que nous consacrons au terrorisme. Mais d'un seul coup, la guerre, l'impérialisme, la perspective du " choc des civilisations " popularisée par Samuel Huntington sont venus signifier nettement que le monde n'était pas unifié par le néolibéralisme ou le nouveau capitalisme, et que la politique, la guerre ou la diplomatie et le jeu des États étaient à l'ordre du jour. [...]

Dans ce nouveau climat, une des dimensions capitales de l'idée de globalisation, à savoir l'affirmation qui l'associe au déclin inéluctable de la forme de l'État-nation, a été de plus en plus vivement critiquée, au point parfois d'être même inversée. C'est ainsi que l'africaniste Jean-François Bayart met en doute l'image d'une globalisation triomphante, et indique, à propos de la circulation de la force de travail, et donc des hommes, ou au sujet du droit de propriété, qui demeure inscrit dans des cadres nationaux, que " le capitalisme contemporain est loin d'être « global » " ⁶. Poussant plus loin encore la critique, Bayart bouscule les idées reçues et affirme que la globalisation, c'est l'imbrication de relations transnationales, y compris le marché des économistes, avec le processus de formation des États : " la globalisation n'est pas le fruit de l'hypertrophie des relations transnationales (ou du marché) au détriment de l'État, ainsi que l'ont affirmé de prime abord les théoriciens des relations internationales ou de l'économie politique internationale. Elle est la synthèse de ces principes en apparences contradictoires ". Et pour faire bonne mesure, il ajoute que la matrice historique de la globalisation date non pas des années 1970 du 20^{ème} siècle, mais du 19^{ème} siècle.

De toutes parts, on le voit, l'idée de globalisation comme réalité historique concrète est ou bien critiquée, ou bien présentée comme bien plus complexe que celle, trop simple, qui la réduit à un essor sans précédent du capitalisme financier ou commercial, balayant les obstacles et se jouant des États-nations et de leurs frontières. Certains parlent de la fin de la globalisation, du déclin de ce qui est alors présenté comme une

⁵ Michel Foucher, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007.

⁶ Jean-François Bayart, *Le gouvernement du monde*, Paris, Fayard, 2004.

idéologie ayant connu son heure de gloire durant une dizaine d'années, de la chute du mur de Berlin aux attentats du 9-11. En matière économique, il faudrait désormais admettre que la notion est dépassée, que les critiques qui viennent d'être évoquées pèsent plus lourds que les points de vue opposés, et que l'affirmation de la Chine et de l'Inde dans l'économie planétaire se fait autrement que sur un mode global, en fonction des logiques d'action propres au capitalisme de ces pays « émergents ». Le moment n'est-il pas venu de proclamer « la mort de la globalisation », selon le titre du livre de John Saul⁷ ? S'il s'agit de marquer le caractère idéologique des discours les plus frustrés qui ont proclamé l'entrée inéluctable, et souhaitable, dans une ère où seules comptent les forces du capitalisme financier, il vaut mieux cesser de parler de globalisation. Mais ce n'est pas parce que l'économie mondiale ne correspond guère, aujourd'hui, aux images les plus sommaires de la globalisation qu'il faut en délaisser l'idée et le terme. Au contraire, les meilleures analyses économiques nous invitent à envisager la période actuelle comme celle où, véritablement, les faits se rapprochent du concept – surtout si on veut bien reconnaître que la globalisation n'est pas nécessairement synonyme de déclin des États.

C'est ainsi que Michel Aglietta et Laurent Berrebi ont pu montrer récemment que la crise asiatique de 1997 « a provoqué un changement radical dans les interdépendances qui structurent l'économie mondiale ». Jusque là, la globalisation était surtout la protection du capitalisme occidental, et de fait américain, dans le monde, le terme désignait d'une certaine façon une forme de domination, aux termes de laquelle le centre (les États-Unis, forts du « consensus de Washington ») indiquait aux pays émergents les réformes qu'ils devaient faire pour accueillir les investissements étrangers. Désormais, « les pays émergents recouvrent leur souveraineté sur leurs choix économiques et stratégiques »⁸. Ils exercent une influence considérable sur les économies développées, ils ont leur dynamisme propre, leur poids financier, ils exportent des marchandises. L'économie mondiale s'organise à partir de plusieurs centres – au moins trois, les États-Unis, l'Europe, l'Asie – elle devient multipolaire. Ainsi est-il désormais possible, plutôt que d'en faire une catégorie descriptive pauvre et simplificatrice, de proposer de la globalisation un concept complexe.

Celui-ci consiste en premier lieu à proposer de refuser le monopole pour l'analyse du cadre de référence « westphalien », selon l'adjectif popularisé par Rosenau, et à mettre en cause le « nationalisme méthodologique » dont parle Ulrich Beck⁹ et qui consiste à n'aborder les problèmes que dans l'optique nationale. Il ne s'agit pas de choisir entre des approches classiques privilégiant le cadre de l'État-nation et des approches planétaires ou transnationales mais- ce qui est certes plus délicat- d'envisager les liens, les modalités d'imbrication et de désenclassement de ce qui relève des uns et des autres. [...] Penser global, c'est intégrer dans l'analyse des processus de déstructuration/restructuration, c'est articuler le dedans et le dehors, les logiques planétaires ou transnationales et les logiques internes, nationales, voire locales, en prenant en compte « la double compression de l'espace et du temps », selon la formule déjà citée de David Harvey. Cela implique aussi de ne pas limiter la globalisation à ses seuls aspects économiques, d'intégrer dans son concept l'univers des symboles et de l'imaginaire, de donner toute sa place à la culture : c'est sur le mode imaginaire que se construisent bien des rapports au monde, même ancrés, localisés.

Michel Wieviorka, « Penser global », in Neufs leçons de sociologie, Paris, Robert Laffont, 2008 (p. 69 à 80).

⁷ John Saul, *Mort de la globalisation*, Paris Payot, 2006.

⁸ Michel Aglietta et Laurent Berrebi, *Désordres dans le capitalisme mondial*, Paris, Odile Jacob, 2007.

⁹ Ulrich Beck, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* Paris, Flammarion, 2006.



TEST DE SELECTION SESSION 2012

PROPOSITION DE CORRIGE DU RESUME

La mondialisation économique, à partir des années 1990, fit surgir des appréciations contradictoires. D'un côté, on insista sur le fait que la globalisation engendre un affaiblissement de la souveraineté des Etats, qu'elle uniformise et fragmente nos sociétés. Inversement, on célébra l'accroissement des richesses qu'elle implique. Mais (50) des analyses moins simplificatrices démontrent que les phénomènes transnationaux s'ajoutent, en réalité, aux structures politiques et économiques plus localisées, au lieu simplement de les remplacer. (76)

Le défi est, en effet, de réussir à concilier des politiques régulatrices et nationales dans un monde ouvert et transnational. Les sciences sociales mettent (100) d'ailleurs en lumière le fait que les Etats ne sont plus les seuls acteurs à l'échelle mondiale, et que d'autres institutions ou associations y sont actives. Le droit, par exemple, s'internationalise et transcende la logique classique des Nations. (66)

La mondialisation n'est donc pas seulement une dérégulation (150) mais elle implique une nécessaire réorganisation planétaire qui conjugue ouverture économique et réaffirmation des identités et des territoires. Cette dialectique fut d'ailleurs amplifiée par les guerres et les crises sociales nées du capitalisme. Le terrorisme, notamment, démontre que les fractures entre Etats et civilisations persistent. (54)

Notre monde est-il (200) alors vraiment globalisé? Certains font, en effet, de la mondialisation un processus qui synthétise transnationalisme et réaffirmation des Etats, notamment lorsqu'ils sont émergents, et l'idée d'un monde sans frontière paraît simpliste. Le terme de globalisation conserve cependant sa pertinence : il désigne un univers multipolaire où s'articulent (250), des logiques multiples, internes et externes par rapport aux Etats, sur le plan économique autant que sur le plan culturel. (74)

270 mots.